



# PROTOCOLE SANITAIRE

## ATELIERS MUSICAUX DE GUIDEL

### ACCES AUX LOCAUX

Pour circuler dans les locaux de l'école de musique, port du masque obligatoire à partir de 11 ans et **pour tous les élèves de la classe de M. DURAND quelque soit l'âge** du fait de son état de santé le plaçant en situation de personne vulnérable.

De la mousse désinfectante (sans alcool, ni éthanol, utilisable par les enfants sans risques) sera à disposition à l'entrée de l'école et à chaque étage. Chaque personne entrant dans le bâtiment devra se désinfecter les mains en entrant et en sortant des locaux.

Les parents accompagnateurs doivent quitter l'école après avoir déposé leurs enfants en salle de cours. Ils doivent également porter un masque. Afin d'éviter les engorgements dans les locaux, les enfants doivent être récupérés à l'extérieur de l'école après leurs cours.

Il est demandé aux élèves de bien vouloir **arriver aux horaires prévus**. Des espaces attente respectant la distanciation sociale seront prévus pour les cas particuliers (élèves venant après l'école, attente entre deux cours par exemple).

En cas de symptômes (fièvre, toux...), il est demandé aux élèves de ne pas se déplacer à l'école de musique.

### ACCUEIL DU PUBLIC

Les horaires de permanence restent identiques (mercredi 9h-12h / 16h-18h30 et samedi 9h30-13h) mais **le bureau accueil sera dorénavant au 1<sup>er</sup> étage**. Dans la mesure du possible, merci de privilégier les contacts par mail ([amg.guidel@wanadoo.fr](mailto:amg.guidel@wanadoo.fr)) ou par téléphone (02.97.02.93.80).

### EN SALLE DE COURS

Le nombre de personnes maximum autorisé par salles sera affiché à l'entrée de chaque salle de cours.

Chaque élève devra respecter une distance d'au moins 1 mètre avec l'enseignant (2 mètres pour les cuivres et pour le chant) et porter le masque pendant le cours (pour les élèves de plus de 11 ans) sauf en classe de cuivres et de chant.

Seuls les enseignants sont autorisés à ouvrir et fermer les portes. Les élèves devront attendre devant la salle de cours que l'enseignant ouvre la porte.

Les élèves devront prendre soin de se désinfecter les mains à l'aide de la mousse désinfectante avant l'entrée dans la salle et en sortant.

Le matériel pédagogique (pupitres...) ne doit pas être manipulé sans autorisation préalable de l'enseignant. Les photocopies de partitions devront être rangées dans un porte folio sous protection plastique.

Du produit nettoyant désinfectant sera à disposition des enseignants pour nettoyer les surfaces, instruments et matériels qui auront été manipulés par l'élève.

Une aération de 15 minutes toutes les 3 heures minimum sera effectuée.

Des parois seront disposées dans les salles de chant et de cuivres afin de limiter la projection de gouttelettes.

# PROTOCOLE SANITAIRE PAR INSTRUMENTS

D'un point de vue général, les salariés doivent veiller à faire respecter le protocole sanitaire. Ils doivent porter un masque chirurgical (mis à disposition) et se laver les mains régulièrement (entre chaque cours pour les enseignants).

Les enseignants doivent veiller au lavage des mains de leurs élèves. Ils doivent aérer la salle 15 minutes toutes les 3 heures minimum. Ils sont responsables de la désinfection de leur salle et du matériel en fin de journée (poignées, interrupteurs, pupitres et toutes surfaces ayant été touchées). Du matériel sera mis à disposition (produit désinfectant répondant à la norme NF EN 14476, essuie mains à usage unique...). La procédure sera affichée dans chaque salle de classe. En fin de journée, les masques devront être jetés dans un sac poubelle prévu à cet effet dans la salle de pause.

Les parties communes feront l'objet d'une désinfection quotidienne assurée par les services de la Ville. L'espace photocopieur sera désinfecté deux fois par jour par la direction ou le secrétariat en fonction des jours de présence. Le poste informatique ainsi que le matériel mis à disposition dans la salle de pause devront être désinfectés par les utilisateurs après chaque utilisation. La vaisselle doit être personnelle et rapportée à domicile, il est strictement interdit de laisser de la vaisselle ou de la nourriture sur place.

**CUIVRES** : Mesures de distanciation minimale 2 m entre chaque instrumentiste. Il convient également de se tenir sur le côté ou derrière l'instrumentiste. Les instruments sont exclusivement à usage personnel. Le port du masque n'étant pas compatible avec l'activité, des parois anti gouttelettes sont à disposition afin d'offrir une protection supplémentaire.

**CORDES - ACCORDEON** : Mesures de distanciation minimale 1m entre chaque instrumentiste Les instruments sont exclusivement à usage personnel. Le port du masque est obligatoire pendant l'activité à partir de 11 ans.

**FORMATION MUSICALE** : Mesures de distanciation minimale 1m entre chaque participant. Lors de composition d'ensemble, il convient d'augmenter la distanciation pour les cuivres et le chant (2m). Le matériel partagé fera l'objet d'une désinfection avec un produit spécifique répondant à la norme NF EN 14476 avant leur réutilisation. Le port du masque est obligatoire pendant l'activité à partir de 11 ans. L'entrée des élèves doit se faire par l'extérieur de la salle BACH et la sortie par l'entrée principale.



**PIANO :** Mesures de distanciation minimale 1m. L'enseignant se tiendra de préférence derrière l'instrumentiste. Le port du masque est obligatoire pendant l'activité à partir de 11 ans pour la classe de Mme ROUDAUT et pour tous dans la classe de M. DURAND du fait de son état de santé le plaçant en situation de personne vulnérable. Le clavier, le « porte partition » et les poignées de la banquette devront être désinfectés après chaque cours.

**PERCUSSIONS/BATTERIE/ATELIERS RYTHMES :** Privilégier les instruments avec mailloches/baguettes qui doivent être strictement personnelles. Procéder à la désinfection des instruments en peaux animale avec le produit prévu à cet effet afin de ne pas endommager l'instrument.

**CHANT INDIVIDUEL :** Mesures de distanciation minimale 2m. Aération renforcée (soit 10 minutes entre chaque élève). Le port du masque n'étant pas compatible avec l'activité, des parois anti gouttelettes sont à disposition afin d'offrir une protection supplémentaire.

**MUSIQUES ACTUELLES GUITARE-BASSE/ATELIER IMPRO-COVER :** Mesures de distanciation minimale 1m. Lors de composition d'ensemble, il convient d'augmenter la distanciation pour les cuivres et le chant (2m). Lors de l'utilisation de micros, il convient de les recouvrir d'une protection jetable. Lors de la désinfection du matériel, **il est indispensable de débrancher les appareils** (sono, ordinateur...) **au préalable.**

**CHORALE ENFANTS / CHANTS D'ELLES :** L'activité se tiendra en dehors des locaux de l'école (Studio de l'ESTRAN). L'accès se fera par l'entrée des artistes, les choristes devront se désinfecter les mains en entrant et en sortant des locaux. La distanciation doit être de 2m minimum entre chaque choriste et la disposition en quinconce est à privilégier. La cheffe de chœur devra porter une visière et respecter la distanciation de 2m avec ses choristes.